



Création et fonctionnement Association 1901

Par **christsarah65**, le **24/05/2016** à **10:03**

Bonjour, Je souhaite créer une association de protection animale (loi 1901) mais son fonctionnement ne pourra commencer que lorsque tous les aménagements et installations seront effectués. Y a t'il un délai maximum légal entre la création et le fonctionnement effectif de l'association ? Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/05/2016** à **13:36**

Bonjour, Non, pas de délai requis, une fois que l'association est déclarée, et enregistrée, à la préfecture, elle a une existence légale.